

« Mettre en place, coordonner, intégrer
une section bilingue :
le rôle du chef d'établissement »
CIEP, Sèvres, novembre 2010

Présentation du cadre institutionnel des sections bilingues francophones



DGM/CFR/F

Sous-Direction de la diversité
linguistique et du français

L'enseignement bilingue francophone



Un réseau mondial, en constant développement :

- **Plus de 2 000 000 d'élèves**
- **Près de 4000 sections, sur les 5 continents**
- **53 pays**

L'enseignement bilingue francophone



Les sections bilingues francophones s'appuient sur des accords bilatéraux :

- **Accords de coopération** (Slovaquie, Pologne, Roumanie...)
- **Conventions** (Albanie, Bosnie-Herzégovine...)

reposant sur des accords culturels

L'enseignement bilingue



Les enjeux :

- **Promotion du multilinguisme**
- **Formation des élites : filières supérieures francophones et cursus universitaires bi-diplômants**
- **Levier vers des coopérations éducatives**

L'enseignement bilingue francophone



Des dispositifs très variés, adaptés aux contextes locaux :

- **Articulés avec le système éducatif du pays**
- **Offrant un large éventail de disciplines non linguistiques (DNL)**
- **Proposant diverses modalités de certification**



L'enseignement bilingue francophone

Validation des parcours d'enseignement bilingue :

- **Attestation officielle française, délivrée par le gouvernement français ou par l'ambassade de France dans le pays de résidence** (en général pour les sections bilingues récentes : Singapour, Lituanie...)
- **Certifications de langue française (DELF-DALF, DELF scolaire...)** (Bosnie-Herzégovine, Costa-Rica, Serbie ...)
- **Mention spécifique du diplôme national** (Bulgarie, Cambodge, Pologne, Russie, Serbie...)
- **Baccalauréat bilingue** (Allemagne, Espagne, Italie)

L'enseignement bilingue francophone



L'action du ministère des Affaires étrangères et européennes se traduit par :

- la mise à disposition de lecteurs
- la formation continue des enseignants
- le soutien aux projets pédagogiques
- un appui documentaire
- un appui aux associations d'enseignants



- Partenariats
- Forum d'échanges
- Banque de données

L'enseignement bilingue francophone



Rôle central du chef d'un établissement accueillant une section bilingue.

Selon les pays et les dispositifs :

- Il décide de la création de la section bilingue.
- Il intègre la section bilingue dans le cadre d'un projet d'établissement.
- Il recrute les enseignants (à profil).
- Il est l'intermédiaire entre les enseignants spécialisés, les autorités éducatives locales et les agents de la coopération française.

L'enseignement bilingue francophone



Ministère des Affaires étrangères et européennes

< Direction générale de la Mondialisation (DGM)

< Direction de la politique culturelle et du français, Sous-direction de la diversité linguistique et du français (CFR/F)

< Pôle du multilinguisme et du réseau scolaire (F1)

**Contacts : yannick.rascouet@diplomatie.gouv.fr
frederic.germain@diplomatie.gouv.fr**